RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: BE131C69-18FD-8CB4-816C-6DF822FA60C9

« GROUPE JACQUEMARD »
Société par actions simplifiée au capital de 2.220.100 Euros
Siège social
[redacted]

888.757.549 RCS Sedan

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six
Le trente octobre,
A quatorze heures,

Les associés de la société « GROUPE JACQUEMARD », société par actions simplifiée au capital de DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE CENT (2.220.100) €uros divisé en VINGT DEUX MILLE DEUX CENT UNE (22.201) actions de valeur nominale de CENT (100) €uros chacune et entièrement libérées, dont le siège social est à [redacted]

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au audit siège à VIVIER-AU-COURT, sur convocation faite par lettre remise en signature électronique par le Président en date du 15 Octobre 2026 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé & les membres du Comité Stratégique participant à l'assemblée en entrant en séance qui fait ressortir que :

- Monsieur JACQUEMARD Christophe, propriétaire de 1 action,
- La Société Financière JACQUEMARD, propriétaire de 15.000 actions, représentée par Monsieur Christophe JACQUEMARD,
- Monsieur BLANCHARD Mickaël, propriétaire de 1.200 actions,
- La Société EURO CAPITAL, propriétaire de 6.000 actions, représentée par Madame Bénédicte SAINT-DIZIER,

Les sociétés « COM'FIDUCE ARDENNES » et « GRANT THORTON », Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoquées par lettre remise en signature électronique en date du 15 Octobre 2026, sont absentes et excusées.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 22.201 actions sur les 22.201 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins 75% des actions composant le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Docusign Envelope ID: BE131C69-18FD-8CB4-816C-6DF822FA60C9

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe JACQUEMARD, en sa qualité d'associé et représentant de la société « FINANCIERE JACQUEMARD », Présidente associée.

Madame Bénédicte SAINT-DIZIER représentante de la société « EURO CAPITAL », remplit les fonctions de scrutateur et est également désigné comme secrétaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie des lettres de convocation des associés & membres du Comité Stratégique,

- l'avis de réception et une copie des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,

- la feuille de présence et la liste des associés,

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 Avril 2026,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,

- les rapports du Commissaire aux Comptes,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais légaux & statutaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Avril 2026 et quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice,
- approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- ratification de la modification de l'adresse du siège,
- nomination de deux Directeurs Généraux
- délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président présente ensuite à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et donne lecture du rapport spécial du Président, et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Paraphe BS Paraphe CJ

Docusign Envelope ID: BE131C69-18FD-8CB4-816C-6DF822FA60C9

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 Avril 2026, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés qui s'élèvent à un montant global de 14.249 €uros et qui n'ont pas donné lieu à une imposition suite au résultat fiscal de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit d'un montant de 304.628,02 €uros en totalité au compte « Report à nouveau débiteur » qui se trouve ainsi porté au montant de 1.149.712,09 €uros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce approuve les conclusions desdits rapports et les conventions qui y sont mentionnées.

L'assemblée générale prends note également que des conventions courantes conclues à des conditions normales sont intervenues sur l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide de renouveler les mandats des Commissaires aux comptes :

- la société « GRANT THORNTON », en qualité de titulaire,

- la société « COM'FIDUCE ARDENNES », en qualité de titulaire,

Paraphe BS

Paraphe

Docusign Envelope ID: BE131C69-18FD-8CB4-816C-6DF822FA60C9

pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2032 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2032.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie conformément à la décision de sa Présidente, la modification de l'adresse du siège social suite à la décision administrative de la mairie de VIVIER-AU-COURT qui est désormais : SAS GROUPE JACQUEMARD – 2 rue des quatre Poiriers - 08440 VIVIER-AU-COURT

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social suite à la décision administrative ratifiée par la mairie de VIVIER-AU-COURT est fixé :

2, rue des quatre Poiriers
08440 VIVIER-AU-COURT

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide de nommer en tant que Directeur Général :

- Monsieur Hervé GILLOUX, demeurant [redacted] pour une durée illimitée,

Monsieur Hervé GILLOUX déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Signé par : [redacted]
18BD28FD283D4B2...

- Monsieur Mickael BLANCHARD, demeurant [redacted] pour une durée illimitée,

Monsieur Mickael BLANCHARD déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Signé par : [redacted]
A57A3D473895473...

Docusign Envelope ID: BE131C69-18FD-8CB4-816C-6DF822FA60C9

Messieurs Hervé GILLOUX & Mickael BLANCHARD ne percevront aucune rémunération dans le cadre de leurs mandats & resteront rémunérés conformément à leurs contrats de travails respectifs suite à leurs lien de subordination en rapport avec les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourrait être requis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,
M. Christophe JACQUEMARD

[redacted]
[redacted]6C0F4C2...

Le Secrétaire & Scrutateur,
Mme Bénédicte SAINT-DIZIER

Signé par :
[redacted]
3CF047C8BC4E473...